

ENTRETIEN AVEC YVON CHOTARD

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CNPP

*« Il faut gérer le régime général
comme les régimes complémentaires. »*

REF : Quelle est votre appréciation sur la situation actuelle du système de retraite ?

Yvon Chotard : J'ai dit et écrit que le système de retraite, mis au point à partir de 1945, reste incontestablement le plus grand progrès social de l'après-guerre. A l'époque par exemple, le fait d'appartenir au secteur public était un énorme privilège car les fonctionnaires étaient parmi les rares salariés à disposer déjà de leur propre système de retraite. Il ne faut pas oublier non plus que d'autres catégories de salariés qui avaient pu économiser en vue d'une retraite ont été complètement ruinés par l'inflation. A l'évidence, le système par répartition s'imposait.

Il faut avoir ce coup d'œil sur le passé pour comprendre l'attachement actuel des Français au système de répartition. Et je pense qu'il faudra encore beaucoup de temps pour éventuellement remettre en cause la répartition. Il y a quelques années, les assureurs ont commis une erreur psychologique en voulant opposer les systèmes de répartition et de capitalisation. Ils ont plus tard été obligés de faire marche arrière. Mais cette erreur a été très dommageable, en définitive, pour imaginer ensuite des solutions. On y reviendra.

- Il n'empêche que la situation actuelle des régimes et du système est préoccupante...

- Absolument et la première des raisons, et la plus importante, est que nous avons eu, sur quarante-cinq ans, au moins trente ans de croissance continue qui a permis, pour notre système de sécurité sociale, d'absorber toutes les évolutions économiques et sociales ultérieures. Depuis quarante-cinq ans on a amélioré sans cesse le système : retraite à soixante ans pour le régime général, calcul sur les dix meilleures années, etc. Or, nous nous trouvons depuis plusieurs années, et personne ne sait pour combien de temps encore, en croissance faible, voire nulle sinon négative. Nous ne

nous situons donc pas dans le même environnement économique.

La deuxième raison est d'ordre démographique. La mise en place de la retraite s'est faite avec le baby boom. Auquel succédera inévitablement le papy boom. Si on ajoute l'augmentation considérable de la durée de la vie et la retraite à soixante ans, les données démographiques des années 50 sont, aujourd'hui, elles aussi, complètement bouleversées.

En outre, il faut tenir compte de la nécessité actuelle de former de plus en plus les jeunes. J'ai d'ailleurs pour habitude de dire : nous allons vers les deux fois quarante. Quarante ans où l'on est productif et quarante ans à la charge de la Société.

Donc, tout l'environnement économique, démographique, sociologique et médical a changé. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de problèmes ?

- La question est donc : comment maintenir ce système à flots ?

- Il est certain qu'il ne faut jamais revenir en arrière des avantages acquis. La première règle consiste à respecter ceux qui sont déjà partis à la retraite. Il faut voir comment, à partir de maintenant, on peut trouver le même type de système mais mieux adapté à l'environnement d'aujourd'hui. Je crois que c'est possible. On parlera d'autre chose après.

Cela dit, il convient de souligner plusieurs éléments. D'abord, il ne faut jamais oublier que dans notre sagesse, nous n'avons pas accepté la retraite à soixante ans pour les régimes complémentaires et que l'on a inventé un système, dont j'ai été très fier à l'époque, j'en suis toujours fier puisque j'ai négocié les accords de 1983, dit de la structure financière : le surcoût de la retraite à soixante ans pour nos deux régimes complémentaires est supporté par l'Etat. Il faut savoir aujourd'hui, comment financer ce surcoût de la retraite à soixante ans alors même que la situation est plus difficile qu'en 1983.

Mon opinion personnelle était et reste de ne pas remettre en cause le départ à soixante ans. Mais de trouver un système qui puisse permettre de choisir entre le départ en retraite ou la poursuite de l'activité. Non pas de faire de la retraite un couperet qui tombe à soixante ans mais une possibilité ; on doit pouvoir, si on le souhaite, continuer à travailler au-delà de soixante ans, voire de soixante-cinq ans. Alors, se pose la question légitime de la relation entre la durée d'activité et le niveau de chômage. Pourtant, depuis dix ans que cette question existe, on s'aperçoit que cela n'a jamais rien changé, même hélas, pour les licenciements qui interviennent, parfois, bien avant les soixante ans. Le lien n'est donc pas réellement démontré.

- Il s'agissait d'une retraite à la carte ?

- Exactement. Vous savez, juste après avoir signé l'accord sur la retraite à

soixante ans, les syndicats m'ont demandé immédiatement de faire une circulaire pour insister sur le fait qu'il s'agissait d'une possibilité et non d'une obligation ! Il faut partir à soixante ans avec, évidemment, un taux plein et non pas une minoration. C'est là où il faut réfléchir à la façon de procéder et quel système mettre au point.

- Vous avez bien quelques suggestions ?

- L'une des mesures sur laquelle il faudrait revenir, parce qu'elle est la plus coûteuse, est celle relative au calcul sur les dix meilleures années. Avec la formation prolongée des jeunes, il faudrait désormais, me semble-t-il, prendre pour base de calcul, la totalité de la carrière. Cela permet de considérer que le taux plein serait acquis après quarante ans de cotisations. Car n'oubliez pas qu'aujourd'hui si vous prenez votre retraite et que vous avez travaillé quarante-deux ans, vous n'aurez pas un centime pour les cotisations versées pendant les années comprises entre trente-sept ans et demi et quarante deux.

Comme je le rappelais précédemment, on a voulu, pour alléger le niveau de chômage, fiscaliser lourdement ceux qui voulaient continuer de travailler. Ce n'est pourtant pas sur le plan fiscal qu'il faudrait agir, mais sur les cotisations sociales. En réalité, le seul système qui permettrait d'y voir tout à fait clair, c'est d'adopter, pour le régime général, le système par points en vigueur pour le régime complémentaire.

223

Et toutes les réformes peuvent être envisagées mais à une condition : il faut à la Caisse vieillesse du régime général, une liberté identique à celle qui préside à la gestion des régimes complémentaires. Autrement dit, il faut que le Conseil d'administration, qui doit d'ailleurs être paritaire, puisse lui-même fixer les taux de rendement, d'appel, etc. C'est à dire l'ensemble des paramètres qui permettent de mieux gérer ce régime. Je pense que les partenaires sociaux, membres du Conseil d'administration, et munis évidemment d'une tutelle a posteriori et d'une série de contrôles à définir, seraient dotés d'une réelle responsabilité, pour autant que le non contributif serait déplacé du régime général vers un fonds de solidarité par exemple.

Ainsi ce Conseil d'administration paritaire, doté d'une loi cadre, aurait le même type de pouvoir que celui prévalant dans les régimes complémentaires. C'est cela le fond du problème.

Donc, je dis qu'il faut gérer le régime général comme on gère les régimes complémentaires. Pour les prochaines années jusqu'en 2005 où la démographie est établie, on connaît les sommes en jeu, les différentes mesures à prendre pour tenir notre système tel qu'il est aujourd'hui. Et on ne peut le tenir que par la démocratie sociale.

- *Alors, y a-t-il une place pour les fonds de pension dans votre schéma ?*

- Première remarque : la confusion qui continue à être entretenue entre les problèmes de retraite et les problèmes d'épargne. Il faut régler les problèmes de retraite. Et dans un pays comme le nôtre, je vous ai assez dit que l'on a opté pour la répartition. Il faut donc faire en sorte que le régime général, les régimes spéciaux, dont il faudrait beaucoup parler, et les régimes complémentaires, soient des régimes de répartition, des régimes qui doivent pouvoir continuer.

- *Seriez-vous hostiles également à ce qu'ils viennent en complément, et non en substitution ?*

- Quand on dit en complément, la question est de savoir à quel moment intervient ce complément. Parce que toute la discussion qui va avoir lieu ces prochaines années pour l'ARRCO et l'AGIRC sera d'établir le niveau nécessaire de cotisation obligatoire pour permettre la bonne gestion de ces différents régimes.

- *Vous êtes ancien vice-président du CNPF. Seriez-vous favorable à une augmentation des cotisations, y compris patronales ?*

- Les problèmes étant bien posés, il ne faut pas aller brutalement, dans la conjoncture actuelle, sur une solution du type logique, rationnelle qui consisterait à dire : on augmente au taux maximum obligatoire les deux régimes puis on laisse la porte ouverte au facultatif, c'est à dire à différents fonds de retraite.

Ce serait une position logique, elle aurait quelques chances d'emporter la décision. Sauf que dans la période actuelle, c'est une charge supplémentaire pour un certain nombre d'entreprises déjà fragilisées. On sera vraisemblablement contraint de rester dans une position de *statu quo*, tant que les grandes décisions, pour sauver le régime général n'auront pas été prises. Aussi longtemps que l'on n'aura pas décidé des mesures permettant d'assurer la pérennité des régimes de répartition, il ne faut pas compter que l'on règlera d'une manière logique le problème du complément.

- *Que dites-vous aux partisans des fonds de pension ?*

- Qu'il ne faut pas confondre compléments de retraite, prévoyance et fonds de retraite qui constitue une idée plus nouvelle. Il existe d'ailleurs des systèmes complémentaires d'entreprises. Ils sont surtout constitués au sein des grandes entreprises, bien entendu.

Tandis que l'idée de fonds de retraite, c'est quelque chose de beaucoup plus important. La possibilité d'aller vers des fonds de retraite en complément de notre système par répartition, restons bien là-dessus, doit se jouer dans le proche avenir, mais sans doute davantage avec une gestion

paritaire. Il y a plus de chance d'ouverture de fonds de retraite, même s'il n'y a pas obligation ou tout au moins au départ une généralisation de fonds de retraite organisés par des branches professionnelles que par des entreprises.

Pour les entreprises, il faut trouver un système de contrôle et de garantie. Je suis d'ailleurs plus précis en préconisant des gestions paritaires qui ont fait leurs preuves depuis quarante-cinq ans, dans les régimes complémentaires. Encore une fois, il faut élargir ce paritarisme au régime général. Dans la mesure où le complément sera géré de façon paritaire, on retrouvera des réflexes qui permettront de prendre les bonnes décisions en ce qui concerne le régime général et le régime complémentaire.

Autrement dit, mon opinion personnelle est qu'il faut aller dans la même direction que le régime complémentaire. Au point de départ, il y a une confusion entre les problèmes de retraite et d'épargne. Je dois cependant admettre que notre système de retraite, tout au long de ces années, nous a sûrement privé d'une épargne qui aurait été plus directement dans les entreprises avec un autre circuit.

Il n'empêche qu'aussi longtemps que le champ du facultatif n'aura pas été déterminé, je resterai pour l'égalité des traitements.